



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

## COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

[www.upoghjudoletta.fr](http://www.upoghjudoletta.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie  
Olivacce  
20232 POGGIO D'OLETTA

à

Monsieur le Préfet de la Haute-Corse  
Direction des relations avec les collectivités territoriales  
Bureau des finances locales  
Rond-point du Maréchal Leclerc  
CS 60007  
20401 BASTIA CEDEX 09

Poggio d'Oletta, le 17 octobre 2015

Référence: DCRT/BFL/MT  
Affaire suivie par Michèle TORRES

Monsieur le Préfet,

Je fais suite, par la présente, à votre correspondance du 5 courant par laquelle vous me demandez de vous adresser la liste des dommages identifiés dans ma commune suite aux violentes intempéries des 1er et 2 octobre 2015.

A toutes fins utiles, je vous précise que d'une part, j'ai adressé, en date du 4 octobre, un mail à Madame la Sous-Préfète de Calvi afin de l'informer des constats effectués et d'autre part, que j'ai aussi adressé, par mail en date du 9 octobre, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Comme je l'ai déjà précisé à Madame la Sous-Préfète de Calvi, ce deuxième épisode violent de 2015 (après celui des 15 au 17 mars), a porté atteinte à un certain nombre d'infrastructures communales (voiries) indispensable qui avaient été remises en état après les intempéries du mois de mars.

Vous trouverez, ci-joint, 3 plans cadastraux d'une partie du territoire communal ainsi que les photos des dégradations constatées, soit dans le détail:

- Plan A: partie haute du village (15 photos numérotées A1 à A15)

Les dégâts constatés concernent la voirie communale qui permet aux services communaux d'avoir accès aux sources d'alimentation en eau potable de la commune et dans laquelle sont enterrées les canalisations d'amenée d'eau.

- Plan B: village intra muros (6 photos numérotées B1 à B6)

Les dégâts constatés concernent des éboulements sur la voirie départementale ou communale.

- Plan C: plaine (5 photos numérotées C1 à C5)

Les dégâts constatés concernent la voirie communale au lieu-dit San-Angelo qui permet à de nombreux viticulteurs d'avoir accès à leur propriété ou à leur habitation (Domaine Cordoliani, Domaine Ferrandis, Domaine Orenge de Gaffory,...).

S'agissant du chiffrage des travaux de remise en état, je vous précise que j'ai demandé à une entreprise spécialisée d'en effectuer une estimation dont vous trouverez une copie jointe pour un montant de 9 600 €/HT.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire

Antoine VINCENTI

